

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.45316 (2016/X)
État membre	France
Numéro de référence de l'État membre	
Nom de la région (NUTS)	POITOU-CHARENTES -
Organe octroyant l'aide	Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes 14 rue François de Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex http://laregion-alpc.fr/
Titre de la mesure d'aide	Poitou-Charentes : Fonds d'aide à la création et à la production cinématographique, audiovisuelle et aux nouveaux médias en Poitou-Charentes
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Articles L.1111-4 et L. 1511-2 du code général des collectivités territoriales Décision n°2015CP0315 de la Commission permanente du Conseil Régional du 20 novembre 2015 relative à l'adoption du dispositif régional
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	
Durée	20.11.2015 - 31.12.2020
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Production de films cinématographiques; de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale
Type de bénéficiaire	Toutes les entreprises
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 4 6000 (millions)
Pour les garanties	-
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables
Référence à la décision de la Commission	-
Si cofinancement par des fonds communautaires	

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100 %	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://les-aides.laregion-alpc.fr/wp-content/uploads/2015/12/cinema-reglement-commun-aides.pdf>